

Département de Maine et Loire
Arrondissement de CHOLET
Commune de **MONTILLIERS**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 12 mars 2026

Convocation du 4 mars 2026

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 12

Nombre de Conseillers présents : 12

L'an deux mille vingt-six, le douze février à 20 heures -- minutes le conseil municipal de Montilliers légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mr Philippe BERNARD, Maire.

Étaient présents : MM. Agnès BOISSON 1^{er} adjoint, Thierry CHAUVIGNÉ 2^{ème} adjoint, Marie-Geneviève BOISSINOT 3^{ème} adjoint, Dominique MARTIN 4^{ème} adjoint, Laurent BOSSOREIL, Damien CHARBONNIER, Marie-Christine CHAUVIGNÉ, Édith GOUJON, Damien GRELLIÉ, Gladys RÉVEILLÈRE, Olivier TURLAIS.

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Mr Damien CHARBONNIER

01 – APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - BUDGET COMMUNE 36200

Le budget principal de l'exercice 2025 pour lequel le Compte Financier Unique vous est soumis par Mr le Maire s'est exécuté du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 pour les opérations de la section d'Investissement et de la section de Fonctionnement.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

36200 BUDGET COMMUNE				
ANNEE 2025		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes réalisées	A	661 181,02	1 107 697,73	1 768 878,75
Recettes restes à réaliser	B	106 800,00	0,00	106 800,00
Dépenses réalisées	C	479 894,11	809 507,15	1 289 401,26
Dépenses restes à réaliser	D	446 200,00	0,00	446 200,00
Solde des réalisations de l'exercice	E=A-C	181 286,91	298 190,58	479 477,49
Résultats antérieurs 2024	F	327 697,19	68 857,46	396 554,65
Résultat clôture 2025	G=E+F	508 984,10	367 048,04	876 032,14
Restes à réaliser 2025	H=B-D	- 339 400,00	0,00	- 339 400,00
Résultat cumulé	I=G-H	169 584,10	367 048,04	536 632,14

Ces résultats seront repris au Budget de l'exercice 2026.

Monsieur le Maire s'étant retiré, sous la présidence de Madame Agnès BOISSON, 1^{ère} adjointe, le conseil municipal, après en avoir délibéré, a pris part au vote à main levée :

11 voix pour
0 abstention
0 voix contre

- **Approuve** à l'unanimité le Compte Financier Unique du budget Commune,
- **Donne pouvoir** à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et signer les documents comptables.

- :- :- :- :- :- :- :-

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus par les membres soussignés du Conseil Municipal,

Suivant les signatures
Pour copie conforme
Montilliers, le 13 mars 2026
Le Maire,

A handwritten signature in dark ink is written over a circular official stamp. The stamp is light blue and contains the text "MAIRIE DE MONTILLIERS" around the perimeter. The signature is a stylized, cursive script that appears to be "P. M." or similar, with a large loop at the end.

Département de Maine et Loire
Arrondissement de CHOLET
Commune de **MONTILLIERS**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 12 mars 2026

Convocation du 4 mars 2026

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 12

Nombre de Conseillers présents : 12

L'an deux mille vingt-six, le douze février à 20 heures -- minutes le conseil municipal de Montilliers légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mr Philippe BERNARD, Maire.

Étaient présents : MM. Agnès BOISSON 1^{er} adjoint, Thierry CHAUVIGNÉ 2^{ème} adjoint, Marie-Geneviève BOISSINOT 3^{ème} adjoint, Dominique MARTIN 4^{ème} adjoint, Laurent BOSSOREIL, Damien CHARBONNIER, Marie-Christine CHAUVIGNÉ, Édith GOUJON, Damien GRELLIÉ, Gladys RÉVEILLÈRE, Olivier TURLAIS.

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Mr Damien CHARBONNIER

02 – APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - BUDGET LA FONTAINE II 36203

Le budget annexe « La Fontaine II » de l'exercice 2025 pour lequel le Compte Financier Unique vous est soumis par Mr le Maire s'est exécuté du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 pour les opérations de la section d'Investissement et de la section de Fonctionnement.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

36203 BUDGET LA FONTAINE II				
ANNEE 2025		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes réalisées	A	63 297,96	100 928,10	164 226,06
Dépenses réalisées	B	100 926,78	100 926,78	201 853,56
Solde des réalisations de l'exercice	C=A-B	- 37 628,82	1,32	- 37 627,50
Résultats antérieurs 2024	D	- 63 297,96	0,04	- 63 297,92
Résultat clôture 2025	E=C+D	- 100 926,78	1,36	- 100 925,42

Ces résultats seront repris au Budget de l'exercice 2026.

Monsieur le Maire s'étant retiré, sous la présidence de Madame Agnès BOISSON, 1^{ère} adjointe, le conseil municipal, après en avoir délibéré, a pris part au vote à main levée :

11 voix pour

0 abstention

0 voix contre

- **Approuve** à l'unanimité le Compte Financier Unique du budget annexe La Fontaine II,
- **Donne pouvoir** à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et signer les documents comptables.

- - - - -

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus par les membres soussignés du Conseil Municipal,

Suivant les signatures
Pour copie conforme
Montilliers, le 13 mars 2026
Le Maire,

The image shows a handwritten signature in dark ink, which appears to be 'P. M. P.', written over a circular official stamp. The stamp is light blue and contains the text 'MAIRIE DE MONTILLIERS' around the perimeter, with a small star at the bottom. The signature is written in a cursive, flowing style.

Département de Maine et Loire
Arrondissement de CHOLET
Commune de **MONTILLIERS**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 12 mars 2026

Convocation du 4 mars 2026

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 12

Nombre de Conseillers présents : 12

L'an deux mille vingt-six, le douze février à 20 heures -- minutes le conseil municipal de Montilliers légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mr Philippe BERNARD, Maire.

Étaient présents : MM. Agnès BOISSON 1^{er} adjoint, Thierry CHAUVIGNÉ 2^{ème} adjoint, Marie-Geneviève BOISSINOT 3^{ème} adjoint, Dominique MARTIN 4^{ème} adjoint, Laurent BOSSOREIL, Damien CHARBONNIER, Marie-Christine CHAUVIGNÉ, Édith GOUJON, Damien GRELLIÉ, Gladys RÉVEILLÈRE, Olivier TURLAIS.

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Mr Damien CHARBONNIER

03 – APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE 36204

Le budget annexe « Photovoltaïque » de l'exercice 2025 pour lequel le Compte Financier Unique vous est soumis par Mr le Maire s'est exécuté du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 pour les opérations de la section d'Investissement et de la section de Fonctionnement.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

36204 BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE				
ANNEE 2025		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes réalisées	A	1 750,00	2 413,47	4 163,47
Dépenses réalisées	B	0,00	1 789,63	1 789,63
Solde des réalisations de l'exercice	C=A-B	1 750,00	623,84	2 373,84
Résultats antérieurs 2024	D	15 750,00	2 088,90	17 838,90
Résultat clôture 2025	E=C+D	17 500,00	2 712,74	20 212,74

Ces résultats seront repris au Budget de l'exercice 2026.

Monsieur le Maire s'étant retiré, sous la présidence de Madame Agnès BOISSON, 1^{ère} adjointe, le conseil municipal, après en avoir délibéré, a pris part au vote à main levée :

11 voix pour

0 abstention

0 voix contre

- **Approuve** à l'unanimité le Compte Financier Unique du budget annexe Photovoltaïque,
- **Donne pouvoir** à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et signer les documents comptables.

- :- :- :- :- :- :- :- :-

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus par les membres soussignés du Conseil Municipal,

Suivant les signatures
Pour copie conforme
Montilliers, le 13 mars 2026
Le Maire,

A handwritten signature in dark ink is written over a circular official stamp. The stamp is light blue and contains the text "MAIRIE DE MONTILLIERS" around the top and "S.L." at the bottom, with a small star in the center. The signature is a stylized, cursive script that loops around the stamp.

Département de Maine et Loire
Arrondissement de CHOLET
Commune de **MONTILLIERS**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 12 mars 2026

Convocation du 4 mars 2026

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 12

Nombre de Conseillers présents : 12

L'an deux mille vingt-six, le douze février à 20 heures -- minutes le conseil municipal de Montilliers légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mr Philippe BERNARD, Maire.

Étaient présents : MM. Agnès BOISSON 1^{er} adjoint, Thierry CHAUVIGNÉ 2^{ème} adjoint, Marie-Geneviève BOISSINOT 3^{ème} adjoint, Dominique MARTIN 4^{ème} adjoint, Laurent BOSSOREIL, Damien CHARBONNIER, Marie-Christine CHAUVIGNÉ, Édith GOUJON, Damien GRELLIÉ, Gladys RÉVEILLÈRE, Olivier TURLAIS.

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Mr Damien CHARBONNIER

04 – APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - BUDGET LE LYS 36205

Le budget annexe « Le Lys » de l'exercice 2025 pour lequel le Compte Financier Unique vous est soumis par Mr le Maire s'est exécuté du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 pour les opérations de la section d'Investissement et de la section de Fonctionnement.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

36205 BUDGET LE LYS				
ANNEE 2025		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes réalisées	A	37 521,55	43 771,55	81 293,10
Dépenses réalisées	B	43 771,55	43 771,55	87 543,10
Solde des réalisations de l'exercice	C=A-B	- 6 250,00	0,00	- 6 250,00
Résultats antérieurs 2024	D	- 37 521,55	0,00	- 37 521,55
Résultat clôture 2025	E=C+D	- 43 771,55	0,00	- 43 771,55

Ces résultats seront repris au Budget de l'exercice 2026.

Monsieur le Maire s'étant retiré, sous la présidence de Madame Agnès BOISSON, 1^{ère} adjointe, le conseil municipal, après en avoir délibéré, a pris part au vote à main levée :

11 voix pour

0 abstention

0 voix contre

- **Approuve** à l'unanimité le Compte Financier Unique du budget annexe Le Lys,
- **Donne pouvoir** à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et signer les documents comptables.

- :- :- :- :- :- :- :-

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus par les membres soussignés du Conseil Municipal,

Suivant les signatures
Pour copie conforme
Montilliers, le 13 mars 2026
Le Maire,

A handwritten signature in dark ink is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE MONTILLIERS" around the top and "13" in the center, with a small star at the bottom. The signature is a cursive, stylized name that appears to be "P. M. L.".

Département de Maine et Loire
Arrondissement de CHOLET
Commune de **MONTILLIERS**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 12 mars 2026

Convocation du 4 mars 2026

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 12

Nombre de Conseillers présents : 12

L'an deux mille vingt-six, le douze février à 20 heures -- minutes le conseil municipal de Montilliers légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mr Philippe BERNARD, Maire.

Étaient présents : MM. Agnès BOISSON 1^{er} adjoint, Thierry CHAUVIGNÉ 2^{ème} adjoint, Marie-Geneviève BOISSINOT 3^{ème} adjoint, Dominique MARTIN 4^{ème} adjoint, Laurent BOSSOREIL, Damien CHARBONNIER, Marie-Christine CHAUVIGNÉ, Édith GOUJON, Damien GRELLIÉ, Gladys RÉVEILLÈRE, Olivier TURLAIS.

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Mr Damien CHARBONNIER

05 – AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2025

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2025,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 ;
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultats CA 2024	Virement à la Section Invest. 2025 (1068)	Résultat de Clôture Exercice 2025	Restes à Réaliser 2025	Solde des Restes à Réaliser	Affectation du Résultat
Investissement	327 697,19		181 286,91	D = 446 200,00 R = 106 800,00	- 339 400,00	169 584,10
Fonctionnement	561 211,27	492 353,81	298 190,58			367 048,04

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'affecter le résultat comme suit :

Département de Maine et Loire
Arrondissement de CHOLET
Commune de MONTILLIERS

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 12 mars 2026

Convocation du 4 mars 2026

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 12

Nombre de Conseillers présents : 12

L'an deux mille vingt-six, le douze février à 20 heures -- minutes le conseil municipal de Montilliers légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mr Philippe BERNARD, Maire.

Étaient présents : MM. Agnès BOISSON 1^{er} adjoint, Thierry CHAUVIGNÉ 2^{ème} adjoint, Marie-Geneviève BOISSINOT 3^{ème} adjoint, Dominique MARTIN 4^{ème} adjoint, Laurent BOSSOREIL, Damien CHARBONNIER, Marie-Christine CHAUVIGNÉ, Édith GOUJON, Damien GRELLIÉ, Gladys RÉVEILLÈRE, Olivier TURLAIS.

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Mr Damien CHARBONNIER

06 - TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

Mr le Maire explique au conseil municipal le vote des taux des taxes directes locales pour 2026.

La commune doit voter ses taux d'imposition des taxes directes locales en fonction du taux de référence :

Taxe Foncière Bâtie = 44,89%

Taxe Foncière Non Bâtie = 44,61%

Taxe d'Habitation = 18,30% (sur les résidences secondaires et logements vacants

soit à la hausse ou à la baisse dans le respect des règles de lien.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un tableau mentionnant les bases d'impositions 2026 avec le calcul des différentes augmentations des taux proposées entre 0% et 2

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Décide de ne pas augmenter les taux des taxes directes locales pour l'année 2026 par vote à main levée

Pour : 9 voix

Contre : 3 voix

Abstention : 0 voix

- :: :: :: :: :: :: :: -

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus par les membres soussignés du Conseil Municipal,

Suivant les signatures
Pour copie conforme
Montilliers, le 13 mars 2026
Le Maire,

The block contains a blue circular official stamp of the 'MAIRIE DE MONTILLIERS' and a large, stylized black ink signature of the Mayor, which overlaps the stamp.

Département de Maine et Loire
Arrondissement de CHOLET
Commune de **MONTILLIERS**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 12 mars 2026

Convocation du 4 mars 2026

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 12

Nombre de Conseillers présents : 12

L'an deux mille vingt-six, le douze février à 20 heures -- minutes le conseil municipal de Montilliers légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mr Philippe BERNARD, Maire.

Étaient présents : MM. Agnès BOISSON 1^{er} adjoint, Thierry CHAUVIGNÉ 2^{ème} adjoint, Marie-Geneviève BOISSINOT 3^{ème} adjoint, Dominique MARTIN 4^{ème} adjoint, Laurent BOSSOREIL, Damien CHARBONNIER, Marie-Christine CHAUVIGNÉ, Édith GOUJON, Damien GRELLIÉ, Gladys RÉVEILLÈRE, Olivier TURLAIS.

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Mr Damien CHARBONNIER

07 – NOMENCLATURE M57 : mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement

Vu la délibération n° 2 en date du 21/07/2021 portant sur l'adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 à compter du 1er janvier 2022 ;

Considérant que la nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si l'Assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section.

Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au Conseil municipal le pouvoir de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre.

Considérant que Mr le Maire sera tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L21 22-22 du CGCT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, pour le budget principal de la commune de l'exercice 2026, vote à main levée par :

12 voix pour
0 contre
0 abstention

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget 2026 et,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

- - - - -

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus par les membres soussignés du Conseil Municipal,

Suivant les signatures
Pour copie conforme
Montilliers, le 13 mars 2026
Le Maire,

A handwritten signature in dark ink is written over a circular official stamp. The stamp is light blue and contains the text "MAIRIE DE MONTILLIERS" around the top and "M. L." at the bottom, with a small emblem in the center. The signature is a stylized, cursive script.

Département de Maine et Loire
Arrondissement de CHOLET
Commune de **MONTILLIERS**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 12 mars 2026

Convocation du 4 mars 2026

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 12

Nombre de Conseillers présents : 12

L'an deux mille vingt-six, le douze février à 20 heures -- minutes le conseil municipal de Montilliers légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mr Philippe BERNARD, Maire.

Étaient présents : MM. Agnès BOISSON 1^{er} adjoint, Thierry CHAUVIGNÉ 2^{ème} adjoint, Marie-Geneviève BOISSINOT 3^{ème} adjoint, Dominique MARTIN 4^{ème} adjoint, Laurent BOSSOREIL, Damien CHARBONNIER, Marie-Christine CHAUVIGNÉ, Édith GOUJON, Damien GRELLIÉ, Gladys RÉVEILLÈRE, Olivier TURLAIS.

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Mr Damien CHARBONNIER

08 - DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN - ACCEPTATION DE LA DELEGATION PARTIELLE PAR CHOLET AGGLOMERATION

PARTIE « RAPPORT »

Cholet Agglomération dispose de la compétence Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant programme local de l'Habitat (PLUi-H).

Aussi, et conformément à l'article L. 211-2 du code de l'urbanisme, Cholet Agglomération est de plein droit compétent depuis le 24 février 2026 en matière de Droit de Prémption Urbain (DPU).

Cholet Agglomération, ne souhaitant exercer ce droit que pour des opérations d'aménagement relevant de sa compétence, a proposé par délibération n° VI-4 du Conseil de Communauté en date du 16 février 2026 de ne conserver que la partie du DPU concernant les zones économiques UY et AUY et de déléguer le DPU relatif aux autres zonages U et AU à ses communes membres, conformément à l'article L. 213-3 du code de l'urbanisme.

Ainsi, cette délégation permettra à la Commune de MONTILLIERS de répondre aux Déclarations d'Intention d'Aliéner formulées à l'occasion d'une vente immobilière réalisée dans ces zones. Aussi, il est proposé au Conseil Municipal d'accepter la délégation partielle du DPU concernant les zones U et AU, hors UY et AUY.

PARTIE « VUS et CONSIDERANTS »

Le Conseil Municipal de la Commune de Montilliers,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-29,

Vu le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L. 211-2, L. 213-3, R. 211-1 et suivants, et R. 213-1 et suivants,

Vu la délibération n° VI-4 du Conseil de Communauté de Cholet Agglomération en date du 16 février 2026 relative à la définition des périmètres de droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones U et AU, comme défini au plan de zonage approuvé du PLUi-H,

Vu l'arrêté n° DRCL/BSFL/2016-173 du 15 décembre 2016 portant fusion de la Communauté

d'Agglomération du Choletais et de la Communauté de Communes du Bocage avec adhésion des communes de Montilliers, Cernusson, Lys-Haut-Layon, Saint-Paul-du-Bois, Passavant-sur-Layon et Cléré-sur-Layon,

Considérant la proposition de Cholet Agglomération de déléguer une partie de ce droit de préemption urbain aux communes membres,

Considérant l'intérêt de la Commune de MONTILLIERS de répondre aux Déclarations d'Intention d'Aliéner formulées à l'occasion d'une vente immobilière réalisée dans ces zones,

Après en avoir délibéré,

PARTIE « DECIDE »

Décide :

Article unique – d'accepter la délégation partielle du droit de préemption urbain par Cholet Agglomération concernant les zones U et AU, étant entendu que Cholet Agglomération conserve le droit de préemption urbain concernant les zones économiques UY et AUY.

- : - : - : - : - : - : -

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus par les membres soussignés du Conseil Municipal,

Suivant les signatures
Pour copie conforme
Montilliers, le 13 mars 2026
Le Maire,

A handwritten signature in dark ink is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE MONTILLIERS" around the perimeter and a central emblem. The signature is a stylized, cursive script.

Département de Maine et Loire
Arrondissement de CHOLET
Commune de **MONTILLIERS**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 12 mars 2026

Convocation du 4 mars 2026

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 12

Nombre de Conseillers présents : 12

L'an deux mille vingt-six, le douze février à 20 heures -- minutes le conseil municipal de Montilliers légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mr Philippe BERNARD, Maire.

Étaient présents : MM. Agnès BOISSON 1^{er} adjoint, Thierry CHAUVIGNÉ 2^{ème} adjoint, Marie-Geneviève BOISSINOT 3^{ème} adjoint, Dominique MARTIN 4^{ème} adjoint, Laurent BOSSOREIL, Damien CHARBONNIER, Marie-Christine CHAUVIGNÉ, Édith GOUJON, Damien GRELLIÉ, Gladys RÉVEILLÈRE, Olivier TURLAIS.

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Mr Damien CHARBONNIER

09 – INSTAURATION DE DÉPÔT DE PERMIS DE DÉMOLIR SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Vu le décret n°2007-18 du 5 janvier 2007 pris pour l'application de l'ordonnance n°2005-1527 du 8 décembre 2005 relative au permis de construire et aux autorisations d'urbanisme ;

Vu le décret n°2015-482 du 27 avril 2015 portant diverses mesures d'application à la loi 2014-366 du 24 mars 2014 ;

Vu le code de l'urbanisme, et notamment l'article L.421-3 ;

Vu les articles R.421-26 et R.421-27 donnant la possibilité au conseil municipal d'instaurer un permis de démolir sur tout ou partie de la commune, pour des travaux sur des constructions autres que celles prévues à l'article R.421-28 du Code de l'Urbanisme ;

Vu la délibération en date du 16 février 2026, approuvant le Plan Local d'Urbanisme intercommunal – Habitat (PLUi-H) de Cholet Agglomération ;

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le permis de démolir, outre sa fonction d'outil de protection du patrimoine, permet d'assurer un suivi de l'évolution du bâti et qu'il est donc dans l'intérêt de la Commune de soumettre à permis de démolir tous travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction sur son territoire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

Décide

- **d'instaurer** le dépôt d'un permis de démolir pour les travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction située sur le territoire communal ; à l'exception des démolitions définies à l'article R.421-29 du code de l'urbanisme,
- **d'annexer** la présente délibération au PLUi-H de Cholet Agglomération approuvé le 16 février 2026,
- **d'autoriser** le Maire, ou son représentant agissant par délégation, à signer tous les documents s'y rapportant.

- :- :- :- :- :- :- :-

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus par les membres soussignés du Conseil Municipal,

Suivant les signatures
Pour copie conforme
Montilliers, le 13 mars 2026
Le Maire,

A handwritten signature in dark ink is written over a circular official stamp. The stamp is light blue and contains the text "MAIRIE DE MONTILLIERS" around the perimeter. The signature is a stylized, cursive script.

Département de Maine et Loire
Arrondissement de CHOLET
Commune de MONTILLIERS

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 12 mars 2026

Convocation du 4 mars 2026

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 12

Nombre de Conseillers présents : 12

L'an deux mille vingt-six, le douze février à 20 heures -- minutes le conseil municipal de Montilliers légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mr Philippe BERNARD, Maire.

Étaient présents : MM. Agnès BOISSON 1^{er} adjoint, Thierry CHAUVIGNÉ 2^{ème} adjoint, Marie-Geneviève BOISSINOT 3^{ème} adjoint, Dominique MARTIN 4^{ème} adjoint, Laurent BOSSOREIL, Damien CHARBONNIER, Marie-Christine CHAUVIGNÉ, Édith GOUJON, Damien GRELLIÉ, Gladys RÉVEILLÈRE, Olivier TURLAIS.

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Mr Damien CHARBONNIER

10 – ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS COMMUNALES 2026

Sur la proposition de la commission communale « Associations, Sports, Loisirs », Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le tableau des subventions attribuées aux divers organismes :

ADMR du Vihiersois	720,00 €
Maison des Assistantes Maternelles « Les Lucioles »	900,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide** d'accorder les subventions mentionnées dans le tableau ci-dessus.

- **dit que** les crédits seront inscrits au budget primitif principal 2026 aux articles concernés (65748 ou 657381).

- :: :: :: :: :: :: :: -

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus par les membres soussignés du Conseil Municipal,

Suivant les signatures

Pour copie conforme

Montilliers, le 13 mars 2026

Le Maire,



Département de Maine et Loire
Arrondissement de CHOLET
Commune de **MONTILLIERS**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 12 mars 2026

Convocation du 4 mars 2026

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 12

Nombre de Conseillers présents : 12

L'an deux mille vingt-six, le douze février à 20 heures -- minutes le conseil municipal de Montilliers légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mr Philippe BERNARD, Maire.

Étaient présents : MM. Agnès BOISSON 1^{er} adjoint, Thierry CHAUVIGNÉ 2^{ème} adjoint, Marie-Geneviève BOISSINOT 3^{ème} adjoint, Dominique MARTIN 4^{ème} adjoint, Laurent BOSSOREIL, Damien CHARBONNIER, Marie-Christine CHAUVIGNÉ, Édith GOUJON, Damien GRELLIÉ, Gladys RÉVEILLÈRE, Olivier TURLAIS.

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Mr Damien CHARBONNIER

11 - PARTICIPATION COMMUNALE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE PRIVÉE SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande de participation communale aux dépenses de fonctionnement matériel de l'École Privée Mixte du premier degré de MONTILLIERS sous contrat d'association s'élèvent à 72 239,39 € pour l'année 2026, soit 989,58 € par élève scolarisé sur la commune de Montilliers.

Actuellement au 1^{er} janvier 2026, l'effectif est de 73 élèves scolarisés à l'école privée St Louis St Joseph de Montilliers.

La commission école propose de verser une participation à hauteur de 68 200,00 €, soit 934,25 € par élève.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par vote à main levée :

Pour 10 voix

Contre 2 voix

Abstention 0 voix

- **décide d'attribuer** la somme 68 200,00 euros (soixante-huit mille deux cent euros) pour la participation aux frais de fonctionnement sur l'exercice budgétaire 2026 (article 6558).

- :- :- :- :- :- :- :-

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus par les membres soussignés du Conseil Municipal,

Suivant les signatures

Pour copie conforme

Montilliers, le 13 mars 2026

Le Maire,

A handwritten signature in black ink is written over a circular official seal. The seal is light blue and contains the text "MAIRIE DE MONTILLIERS" around the perimeter. The signature is a stylized, cursive script that partially obscures the seal.

Département de Maine et Loire
Arrondissement de CHOLET
Commune de **MONTILLIERS**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 12 mars 2026

Convocation du 4 mars 2026

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 12

Nombre de Conseillers présents : 12

L'an deux mille vingt-six, le douze février à 20 heures -- minutes le conseil municipal de Montilliers légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mr Philippe BERNARD, Maire.

Étaient présents : MM. Agnès BOISSON 1^{er} adjoint, Thierry CHAUVIGNÉ 2^{ème} adjoint, Marie-Geneviève BOISSINOT 3^{ème} adjoint, Dominique MARTIN 4^{ème} adjoint, Laurent BOSSOREIL, Damien CHARBONNIER, Marie-Christine CHAUVIGNÉ, Édith GOUJON, Damien GRELLIÉ, Gladys RÉVEILLÈRE, Olivier TURLAIS.

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Mr Damien CHARBONNIER

12 – AVENANT n°1 LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU LOCAL ENFANCE « LE MILLE-PATTES »

Une convention a été établie le 21 mai 2010 pour la mise à disposition de biens concernant le local enfance « Mille-pattes » situé au 1 Place Marie Leroy entre les différentes associations proposant des activités autour de la vie de famille et la Commune. Pour rappel, ce local est mis à disposition gracieusement.

Monsieur le Maire propose d'actualiser cette convention par un avenant n°1 afin de mettre à jour :

- **Préambule** : le nom du président ou représentant de l'association utilisatrice du local ;

- **Article 2 alinéa 2/ Evaluation du montant de la mise à disposition**

Valeur locative fixe : 810 €

Au coût du fonctionnement du « Mille-pattes » estimé à la date de signature de l'avenant n°1 de la convention de 9 675 € :

Electricité 7 400 €

Eau 179 €

Assurance 1 148 €

Charges salariales 949 € (coût de l'agent d'entretien, réf. article 4)

Ces montants seront actualisables chaque année civile.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'avenant n°1 de la convention de mise à disposition de biens du local enfance « Mille-pattes »,

- **charge** Monsieur le Maire de transmettre la proposition de l'avenant n°1 à chaque représentant des associations concernées,

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 ci-annexée.

- - - - -

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus par les membres soussignés du Conseil Municipal,

Suivant les signatures
Pour copie conforme
Montilliers, le 13 mars 2026
Le Maire,

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE MONTILLIERS" and a central emblem. The signature is a stylized, cursive script.